département du Nord-Ouest, et soumis à une enquête militaire. D'autres soldats de la même région auraient également été transférés.

Il est toutefois à craindre que de telles mesures, que l'on ne peut, en tout état de cause, tenir pour des sanctions pénales, demeurent sans suite, et que les mutations de militaires notamment ne servent qu'à déplacer le problème, tout en feignant de donner satisfaction aux protestations émises.

## V. Conclusions:

En dépit de conditions matérielles et logistiques difficiles, la Mission civile internationale s'est déployée avec une relative rapidité dans l'ensemble du pays: un mois et demi après l'arrivée des premiers observateurs, elle avait mis en place une équipe dans chacun des neuf départements.

Les agents de la force publique, ainsi que leurs innombrables auxiliaires, en ont éprouvé une certaine surprise, mais ne se sont pas trouvés paralysés dans leurs pratiques de répression. Certains secteurs démocratiques ont tenté de mettre à profit la présence de la Mission pour ouvrir un espace de liberté d'expression et d'association.

Les uns et les autres ayant pris la mesure de la nouvelle situation et la négociation politique marquant le pas, les forces armées ont adopté une attitude plus offensive visant à couper ou réduire les contacts entre la Mission et la population.

Dans ce contexte difficile, le soutien de chacun des pays membres de l'OEA et de l'ONU à la Mission civile internationale en Haiti est plus que jamais nécessaire.